

Publié le 7 avril 2021

Echanges avec le conseiller « montagne » de Jacqueline Gourault, Nicolas Evrard

La FedEpl a eu l'occasion d'échanger avec Nicolas Evrard, conseiller Montagne et Tourisme au cabinet de la Ministre de la Cohésion des territoires, Jacqueline Gourault, et de son Secrétaire d'Etat à la ruralité, Joël Giraud.



I - L'action des Epl en territoires de montagne

Au cours de cet entretien, Nicolas Evrard a eu l'occasion d'affirmer la place légitime que peuvent occuper les Epl dans le cadre du **plan montagne mais aussi dans le programme montagne piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires en cours d'élaboration.**

Ce programme montagne doit accompagner les acteurs de la montagne (collectivités, acteurs socio-économiques) dans le développement économique, la préservation de leur patrimoine naturel et l'adaptation nécessaire au changement climatique.

Les Epl sont déjà largement implantées dans ces territoires notamment dans les secteurs du tourisme, de l'eau et de l'environnement. **De nombreuses stations thermales et équipements de remontées mécaniques** sont ainsi gérés sous la forme d'Epl au regard des avantages offerts par l'économie mixte pour rester compétitifs.

La solution Epl a également été avancée pour résoudre les **problèmes de mobilité** que rencontrent les habitants des territoires de montagne, souvent enclavés. En mettant autour de la table l'ensemble des élus des niveaux de collectivités concernés par ces problématiques, les Epl offrent non seulement un lieu de dialogue mais aussi **des opportunités de diversification des activités**, à une époque où les territoires supports des stations de montagne cherchent à évoluer vers **des stations quatre saisons, au-delà des seuls sports d'hiver.**

II - Les réformes attendues en matière de finances locales

Pour mener ces transformations tout en assumant des charges de centralité importantes en pleine saison, les collectivités territoriales de montagne ont besoin de **préserver leurs capacités d'investissement**.

Nicolas Evrard, par ailleurs maire de Servoz en Haute-Savoie, a ainsi entendu les préoccupations du mouvement des Epl sur le dispositif du **Fonds de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales (FPIC)** qui pénalise dans son mode de calcul les communes supports d'équipements touristiques.

De même, certains territoires de montagne présentent des **caractéristiques idéales pour l'implantation d'équipements de production en énergies renouvelables**. La limitation des avances en compte courant d'associés à **5% des recettes de fonctionnement** pour le développement des projets EnR demeure un obstacle important auquel Nicolas Evrard a été sensible.